

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

2^e SÉRIE. — TOME I.

v. 7-8
1851-52



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ
9, RUE DE LA MADELEINE.

1851

MONNAIES DE FAUQUEMONT.

PL. VIII, FIG. 5 ET 6.

Au mois de mars 1850 (1), j'envoyai à la *Revue de la numismatique belge* une note sur une monnaie frappée à Fauquemont par Frédéric comte de Moers et de Saverne; à cette occasion, j'exprimais l'espoir que bientôt des monnaies des sires de Fauquemont viendraient orner les tiroirs de nos médailleurs. En faisant ce vœu, partagé par tous les amateurs de la numismatique limbourgeoise, je doutais de sa réalisation, et je craignais de ne pouvoir de sitôt décrire des monnaies de cette seigneurie qui, depuis longtemps, était pour moi une espèce de Tombouctou numismatique. Pourtant ce vœu et cet espoir devaient se réaliser, et en doutant de l'accomplissement de mes désirs, j'avais compté sans le zèle et sans l'heureuse étoile de notre collègue M. De Coster.

Le 16 décembre dernier, une lettre de cet heureux numismate m'annonça qu'il venait de faire l'acquisition d'une monnaie portant à l'avant, dans un cercle perlé, un lion debout à queue fourchue, entouré de la légende : $\text{MONETA} \times \text{VTLK} \times \text{BOR} \times$; au revers une grande croix coupant la légende : $\text{IOH} \times \text{AN} \times \text{DES} \times \text{D} \times \text{E} \times \text{VTL} \times \text{K} \times \text{BO}$. (Pl. VIII, fig. 5.) Ce denier d'argent, imitant ceux

(1) Voyez t. VI, p. 4.

de Jean III de Brabant, de Thierry de Heinsberg, comte de Looz, et de Renaud de Gueldres, indiquait par sa légende qu'il appartenait à Jean, comte de Fauquemont, et qu'il avait été forgé dans cette localité; enfin son type démontrait à l'évidence qu'il était du milieu du xiv^e siècle.

Vers cette époque (1346 à 1352), la seigneurie de Fauquemont était possédée par Jean I^{er}, seigneur aussi brave et aussi entreprenant que ses ancêtres, mais qui, au milieu de ses richesses, traînait une existence triste et morose en se voyant privé de descendants et en pensant qu'en lui allait finir une famille dont tous les membres avaient successivement arboré leur bannière au milieu des chevaliers les plus braves d'Entre-Meuse-et-Rhin; c'était donc à lui que devait être attribué le denier de M. De Coster.

A peine avais-je terminé l'attribution de cette monnaie au dernier sire de Fauquemont, qu'une nouvelle lettre de M. De Coster m'annonçait la trouvaille d'une autre monnaie de Fauquemont qui, elle aussi, venait enrichir le cabinet de cet infatigable ami de la science numismatique.

Cette seconde pièce est un denier noir portant, à l'avvers, pour légende : MON Θ TT $\bar{\Lambda}$ FT $\bar{\Lambda}$ L ; dans le

champ les lettres (F $\frac{V}{L}$ $\bar{\Lambda}$) V-T-L-F; Rev. ✱ ... $\bar{\Lambda}$ LRT $\bar{\Lambda}$.

Ⓞ Θ . . . OR. (Pl. VIII, fig. 6.) Cette pièce, au type en usage à la fin du xiv^e siècle, ne pouvait être attribuée à aucun des deux Waleran qui possédèrent la seigneurie de Fauquemont, l'un de 1225 à 1242, et l'autre de 1268 à 1501; et la détermination m'en paraissait assez difficile, lorsque l'idée qu'elle pouvait appartenir à Waleran de Fauquemont, sire

de Born, vint me mettre sur la voie et me permit de déterminer d'une manière incontestable cette rare petite monnaie qui est, comme on va le voir, un précieux monument pour l'histoire limbourgeoise.

Jean I^{er}, sire de Fauquemont, d'après ses prévisions, mourut sans héritiers, en 1552, et l'ainée de ses sœurs, nommée Philippine ou Philippotte, se mit en possession de son héritage. Philippotte étant devenue dame de Fauquemont, de Montjoie et de Saint-Vit, eut bientôt autour d'elle, malgré ses quarante ans, une nuée de soupirants alléchés par ses riches seigneuries. Philippotte fixa son choix sur Henri de Flandres, sire de Ninove, qui venait de perdre sa femme Marguerite de Vianden. Après son mariage, Philippotte s'empressa de racheter à ses sœurs les droits qu'elles auraient pu faire valoir sur la succession de leur frère, et vint occuper avec son mari le château de Fauquemont. Malgré sa situation pittoresque, ce séjour déplut vite à la dame de Fauquemont ; elle vendit les seigneuries de Fauquemont et de Montjoie à Renaud de Schonvorst qui en obtint, en 1554, l'investiture de l'empereur Charles IV.

Waleran de Fauquemont, sire de Born, Herpen et Ravestein, s'étant vu avec chagrin frustré de la succession de son cousin germain, qui lui revenait d'après les lois féodales de l'Empire, et ne voulant point laisser les seigneuries de Fauquemont et de Montjoie sortir de la famille, réclama l'héritage de Jean I^{er} de Fauquemont et s'en mit en possession, malgré l'investiture impériale accordée à Renaud de Schonvorst. Ce dernier, craignant de s'attirer une méchante affaire, céda, en 1555, Fauquemont à Guillaume, duc de Juliers, en échange de la seigneurie

de Caster, qu'il échangea bientôt de nouveau avec le même duc contre la ville et terre de Siehen en Brabant.

Guillaume de Juliers sollicita de suite l'investiture auprès de l'Empereur, et l'obtint pendant les fêtes de Noël que Charles IV célébra à Metz en 1357. L'Empereur, pour complaire au duc, ne se contenta point de lui donner l'investiture, mais érigea aussi la seigneurie de Fauquemont en comté. La faveur impériale dont le duc de Juliers venait de recevoir cette nouvelle preuve n'empêcha point le sire de Born de soutenir son droit et de se mettre à même de le maintenir par les armes. Au moment où ses troupes allaient attaquer celles du duc de Juliers, Gérard, comte de Berg, et Thierry, comte de Looz, intervinrent et ménagèrent entre les parties un accommodement qui remettait la décision de l'affaire au jugement de l'Empereur. Charles IV reconnut, en 1362, les droits de Waleran et lui adjugea la succession de Jean de Fauquemont, à charge de payer une certaine somme à la dame de Ninove pour l'indemniser de ses dépenses. Waleran, se fiant sur son droit reconnu, ne se pressa point de vider son escarcelle au profit de sa eousine, qui, par dépit, vendit alors Fauquemont et ses dépendances à Wenceslas et à Jeanne, ducs de Brabant.

Malgré la promesse des nouveaux acquéreurs de respecter les droits de Waleran s'ils étaient confirmés par la cour féodale de Brabant, Waleran fortifia son château de Ravestein et déclara la guerre aux ducs. Wenceslas essaya vainement de réduire Waleran par les armes et fut forcé de remettre la décision de ce différend à la cour établie pour maintenir la paix publique dans l'Entre-Meuse-et-Rhin qu'on désignait sous le nom de *Lant vrede*. Cette cour

ordonna, le 19 juillet 1363, aux parties de conclure un arrangement; mais aucun des deux concurrents ne se pressa de traiter. Philippotte, pour terminer ce procès, confirma de nouveau, le 14 mars 1364, la vente faite au duc de Brabant qui acquit également la part des autres sœurs de Philippotte. Waleran de Born se maintint néanmoins en possession, et ce ne fut qu'après sa mort, en 1379, que Wenceslas put conclure définitivement avec Renaud, sire de Born, successeur de Waleran, et en obtenir la cession de ses droits et prétentions.

La monnaie qui nous occupe et qui offre une grande identité de type avec un denier noir de mon cabinet, frappé par Waleran de Born à Sittard, que j'ai décrit dans la *Revue de la numismatique belge* (tome I, page 368), a sûrement été fabriquée pendant que Waleran occupait Fauquemont et a servi à manifester son droit et ses prétentions sur cette seigneurie (1).

A. PERREAU.

(1) Ces deux monnaies viennent de passer dans le cabinet de M. Michiels van Verduynen, à Maestricht.

